

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 02 août 2022 à 20 heures 00 minutes

## Présents :

M. BOUTY Christian, M. BROC Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

M. ARLAUD Eddy, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du conseil municipal a été faite le 26 juillet 2022,
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11,

## ORDRE DU JOUR :

1 - Renouvellement du CDD d'Adjoint d'animation à la cantine scolaire

2 - Renouvellement du CDD d'Adjoint technique à l'entretien de l'école

3 - Informations diverses :

Point sur les travaux effectués par le SDE07 Rue des Amouriers

Rentrée scolaire 2022

Questions diverses

Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 21 juin 2022

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 21 juin 2022. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

1 - Renouvellement du CDD d'Adjoint technique

## **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée conclu avec Madame Paulette LARMANDE arrive à échéance le 31 août 2022 et qu'il convient d'étudier son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** cette proposition et **AUTORISE** le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée pour une période allant du 01 septembre 2022 au 31 août 2023 sur la base de 10 h 00 hebdomadaires en période scolaire auxquelles s'ajoute un forfait de 4 h pour chacune des 5 périodes de vacances scolaires soit 20 h dans l'année scolaire. Madame Paulette LARMANDE effectuera au total 370 heures de travail et sera rémunérée sur la base de 7 h 12 centièmes hebdomadaires annualisées.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 2 - Renouvellement de CDD Adjoint d'Animation

### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée conclu avec Madame Danièle ALLIGIER est arrivé à échéance le 07 juillet 2022 et qu'il convient d'étudier son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée pour une période allant du 31 août 2022 au 31 août 2023 sur la base de 12 h 00 hebdomadaires en période scolaire.

Madame Danièle ALLIGIER effectuera au total 423 heures de travail et sera rémunérée sur la base de 35 h 25 centièmes mensuelles annualisées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 3 - Informations diverses

### Point sur les travaux effectués par le SDE 07 Rue des Amouriers :

Le poste destiné au renforcement du réseau a été mis en place et est en attente de branchement. Celui-ci ne pourra être réalisé qu'après l'installation d'une armoire sur la parcelle communale jouxtant la maison de M. et Mme Gilbert RAOUX et la terrasse de M. et Mme Roland BARBE.

Monsieur le Maire fait part des difficultés pour faire procéder à l'élagage des branches surplombant cet espace. En effet, il s'agit d'un cyprès planté sur la propriété de M. et Mme RAOUX qui s'opposent catégoriquement à toute intervention d'élagage arguant sans preuve qu'ils sont propriétaires de cette portion de voirie.

Le SDE 07 nous informe que la livraison de l'armoire électrique à poser à cet endroit est retardée.

### Rentrée scolaire septembre 2022 :

L'effectif prévisionnel s'élève à 37 élèves. Il y aura 2 classes avec 1 directrice à temps plein, 1 enseignante à 3/4 temps et 1 enseignante à 1/4 temps.

La directrice a demandé à ce que quelques petits travaux d'aménagement soient effectués pendant les vacances.

### Questions diverses :

Convention avec la commune d'Alba la Romaine pour l'utilisation d'une piste de PUMPTRACK, équipement sportif qui sera mis à disposition des habitants de ST THOME en fonction d'un planning qui sera communiqué dès sa mise en service.

L'Office de Tourisme a édité un guide (disponible en mairie) intitulé "Les traversées d'Helvia et Berguise" destiné à guider les touristes dans la visite du Chef-Lieu.

Fermeture du secrétariat de mairie du 12 au 19 août inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Fait à Saint-Thomé

Le Maire,

La secrétaire de séance